

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1135

30 avril 2015

SOMMAIRE

Andres S.à r.l. SICAV-FIS	54443	Gasherbrun 2 S.A.	54434
Concept Innov.	54479	Golding Investments IV S.A.	54438
C.W.I. Luxembourg S.A.	54480	H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l.	54452
EB Finance S.A.	54440	Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.	54434
EFG Investment (Luxembourg) SA	54440	Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	54434
EFH S.à r.l.	54439	Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	54466
Ekowood S.A.	54441	Highland VII - PRI (1) S.à r.l.	54443
Ekowood S.A.	54439	Jawer Luxembourg S.A.	54480
Elenco S.A.	54438	JoEl Holding S.à r.l.	54436
Elizabeth Verwaltung S.à r.l.	54440	JPMorgan Funds	54437
Engeneering Plus S.A.	54437	Judo Club Goesdorf ASBL	54436
Etnaresto Sàrl	54442	Jule SPF - SA	54435
ETS Trade S.à r.l.	54441	Kal'Air	54435
Eureka S.A.	54438	Kawa Solar Europe S.à r.l.	54436
Euro Choice VI GP, S.à r.l.	54458	Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l. ...	54435
Europe 94 S.A.	54442	Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.	
Eurowest Aviation S.A.	54439	54437
Eurowest Management S.A.	54439	Oume Soparfi S.A.	54478
Euro Zerlege Service S.à r.l.	54440	P.S.M. Investment S.A.	54456
Expert Consulting International S.A.	54441	Sarqua S.à r.l.	54434
Fambeck Luxco S.à r.l.	54441	SDTP	54434
Faroe Investments Andover S.à.r.l.	54444	Société Commerciale d'Investissement	
Finpoint International S.à r.l.	54442	S.A.	54435
Flexible Five SICAV-SIF	54442	Zap Technologie S. à r.l.	54435

SDTP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 150.457.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015043194/9.
(150049664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.569.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2015.
Référence de publication: 2015041013/10.
(150046933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.568.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2015.
Référence de publication: 2015041015/10.
(150046901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

La convention de Domiciliation concernant la société Gasherbrun 2 S.A. ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 6 février 2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015040999/11.

(150046680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Sarqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 154.218.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 10 novembre 2014 que 12.500 parts sociales, détenues par la société WILONA GLOBAL S.A., ont été cédées à M. AL-AJLANI DABAS Mohammad Wael, né le 31 janvier 1964 à Damas (Syrie), et domicilié au 2, Guadalmedina ST., 29670, San Pedro de Alcantara, MALAGA (Espagne).

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043188/14.

(150049547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Société Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 55.799.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Monsieur Patrick WEINACHT.

Référence de publication: 2015043203/9.

(150049670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Zap Technologie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 11, Schwaarze Wee.

R.C.S. Luxembourg B 135.450.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043288/10.

(150049501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Jule SPF - SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043563/10.

(150049783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.046.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015043570/12.

(150050192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Kal'Air, Société en nom collectif.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.445.

Changement d'adresse de la société Alistair Investissement S.A., associée de la société Kal'Air, du 11, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, au 31, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015043574/13.

(150049955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Kawa Solar Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.695.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Richard Andrew DE PASS, gérant de classe A de la Société, est désormais la suivante:

- 21500, Biscayne Boulevard, Suite 700, Aventura, FL 33180, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Kawa Solar Europe S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015043566/17.

(150050174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Judo Club Goesdorf ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9696 Winseler, 78, Duerfstroos.

R.C.S. Luxembourg F 22.

approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015:

Les articles 9, 12 et 13 sont à remplacer par les articles ci-après:

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil d'administration et ne peut dépasser trente € (indice 100) maximum.

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois à onze membres élus à la majorité des membres associés présents ou représentés à l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 13. Le Conseil est élu par l'assemblée générale. Les candidatures doivent parvenir au président au plus tard au début de l'assemblée générale. Le conseil élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Les décisions sont valables lorsque la moitié des membres sont présents; elles sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal, la voix du président sera prépondérante.

Référence de publication: 2015043556/18.

(150050052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

JoEl Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 179.763.

L'adresse de l'associé, Jochem Ronald Nittert van der Wal, né à Blaricum, Pays-Bas, le 24 décembre 1972, est transféré du Gerard Doulaan 55, 1412 JA, Naarden, Pays-Bas, au 29, Rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2013.

L'adresse du gérant, Jochem Ronald Nittert van der Wal, né à Blaricum, Pays-Bas, le 24 décembre 1972, en tant de gérant de la Société est transféré du Gerard Doulaan 55, 1412 JA, Naarden, Pays-Bas, au 29, Rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 18 mars 2015.

JoEl Holding S.à r.l.

J.R.N. van der Wal

Gérant unique

Référence de publication: 2015043555/19.

(150049746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Engeneering Plus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.810.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société Engeneering Plus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.810.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2015045033/13.

(150051361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 février 2015

Nomination de Monsieur Matthias Kaindl, né à Salzbourg le 16 juillet 1986 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 10, Via Somplaz, CH-7500 St. Moritz (Suisse), en qualité de membre du Conseil de gérance de la Société. Son mandat est conféré pour une durée indéterminée.

Cet extrait remplace la 1^{ère} version déposée le 10 mars 2015 sous le numéro L150044771

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015043573/15.

(150049797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2014

- Le Conseil d'Administration a noté la démission de Monsieur Berndt MAY en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 12 décembre 2014.

- Le Conseil d'Administration a décidé la cooptation de Monsieur Daniel WATKINS (résidant professionnellement 60, Victoria Embankment EC4Y 0JP, Londres, Royaume Uni) avec effet au 13 décembre 2014, en remplacement de Monsieur Berndt MAY, démissionnaire, en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2015.

Au 13 décembre 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Iain OS SAUNDERS (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Jacques ELVINGER
- Monsieur Jean FRIJNS
- Monsieur Peter SCHWICHT
- Monsieur John LI-HOW-CHEONG
- Monsieur Daniel WATKINS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

JPMorgan Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015043561/26.

(150049946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Elenco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 160.891.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 17 février 2015:

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELENCO S.A.

Référence de publication: 2015045027/14.

(150051165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Eureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.985.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 16 mars 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

* Mr Rémy DEMESSE, né le 30 mai 1963 à Metz, France, résidant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015045042/16.

(150051114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Golding Investments IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 130.277.

—
Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 13. Januar 2015

Mit Schreiben vom 26. November 2014 hat Herr François Georges sein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Der Verwaltungsrat nimmt die Mandatsniederlegung von François Georges zur Kenntnis und beschließt gleichzeitig [...] Jeremy Golding als neues Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat wird in der nächsten Generalversammlung eine endgültige Entscheidung über die Ernennung von Jeremy Golding als neues Verwaltungsratsmitglied herbeiführen.

Mitteilung über die Dauer des Verwaltungsratsmandats

Das Verwaltungsratsmandat von Jeremy Golding hat am 19. Februar 2015 begonnen und läuft zunächst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Mitteilung über den Geschäftssitz

Das mit Verwaltungsratsbeschluss vom 13. Januar 2015 kooptierte Verwaltungsratsmitglied Jeremy Golding hat seinen Geschäftssitz in

Möhlstraße 7, D-81675 München

Luxemburg, den 12. März 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015040992/24.

(150046505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

EFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045020/10.

(150051501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Ekowood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009 référencés L090148273 sont rectifiés par les présents comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKOWOOD S.A.

Référence de publication: 2015045026/11.

(150051257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Euowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 16 mars 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

* Mr Rémy DEMESSE, né le 30 mai 1963 à Metz, France, résidant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015045049/16.

(150051388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Euowest Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 16 mars 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

* Mr Rémy DEMESSE, né le 30 mai 1963 à Metz, France, résidant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015045047/17.

(150051118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Euro Zerlege Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.099.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045011/10.

(150051289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

EB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 161.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015045014/11.

(150051511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 104.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 janvier 2015,
que la démission de Monsieur Alain DIRIBERRY en tant qu'administrateur et membre A du comité de direction a été
acceptée avec effet au 17 novembre 2014;

que Monsieur Adrianos KYRIAZIS, né le 24 mai 1960 à Dar es Salaam (Tanzanie) et demeurant à CH-8008 Zürich,
Dufourstrasse 91, a été nommé administrateur pour deux ans. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'as-
semblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015045019/16.

(150051957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 152.587.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Monsieur Robert Shyirambere de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30
janvier 2015;

- la démission de Monsieur Simon Barnes de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 janvier
2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015045008/17.

(150051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

ETS Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.
R.C.S. Luxembourg B 114.964.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045041/10.

(150051328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Ekowood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010 référencés L100135247 sont rectifiés par les présents comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKOWOOD S.A.

Référence de publication: 2015045025/11.

(150051256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Expert Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 68.729.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015045051/12.

(150051641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Fambeck Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 326.434.739,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 190.539.

1. Il résulte des résolutions des associés de la Société datées du 1^{er} février 2015 que M. Hector Armando Fernandez Rousselon a démissionné du poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} février 2015.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions datées du 1^{er} février 2015 que M. Martin Alejandro Martinez Altamirano, né le 23 septembre 1967 à Mexico, Mexique, résidant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP.01210, Mexico, D.F., Mexique, a été nommé au poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} février 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance au 1^{er} février 2015 est composé comme suit:

- M. Jose Antonio Perez Helguera, gérant de classe A;
- M. Martin Alejandro Martinez Altamirano, gérant de classe A;
- M. Daniel Boone, gérant de classe B; et
- M. Pierre Crasquin, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045054/21.

(150051413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Etnaresto Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3730 Rumelange, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045040/9.

(150051851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Europe 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 49.994.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045043/10.

(150051321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Finpoint International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.362.

EXTRAIT

En date du 20 janvier 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant B, est constatée avec effet au 9 janvier 2015;
- La nomination de Thuy Uyen Nguyen, en tant que gérant B, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est acceptée avec effet au 9 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045058/15.

(150051758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Flexible Five SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.727.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2015

L'Assemblée Générale renomme:

- Henri REITER, Président;
- Jacques RECKINGER, Administrateur;
- Annette SCHROEDER, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- BDO Audit S.A..

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045080/20.

(150051482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.560.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041018/10.

(150046818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Andres S.à r.l. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.470.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

S. ANDREA SPA, a private limited company with registered address at 11, via Roccavione, I-12100 Cuneo, Italy, and registered with the "Registre de Commerce de Cuneo" under number 07042910013 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Andres S.à r.l. SICAVFIS", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à Capital Variable) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.213 (the "Company").

II. That the 190,000 (one hundred ninety-thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed of beforehand.

After approval of the above statements, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior convening notice of the current meeting, to acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It was resolved by the Sole Shareholder to amend paragraph (a) of Article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Transferable securities are valued at the lower of purchase price, including expenses incidental thereto and calculated on the basis of weighted average price method or market value, expressed in the currency in which the annual accounts are prepared. A value adjustment is recorded where the market value is lower than the purchase price. These value adjustments are not continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

The market value correspond to:

- the latest available quote on the valuation day for transferable securities listed on a stock exchange or traded on another regulated market;
- the probable realization value estimated with due care and in good faith by the Board of Managers for transferable securities not listed on a stock exchange."

No further amendment was made to article 13.

Third resolution:

It was resolved by the Sole Shareholder to amend the second paragraph of Article 30 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"For any Class and/or category of Shares entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by the SIF Law."

No further amendment was made to article 30.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that accordingly to the Luxembourg Law of 2010 on undertakings for collective investment as amended, and on the special request of the appearing person, the present deed is worded in English only whereas the undersigned notary is not requested to proceed to any translation and the English version will always prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation: DAC/2015/3869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mars 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015041348/67.

(150047231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Faroe Investments Andover S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.306.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on March 4th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and part-ownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg

or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Faroe Investments Andover S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling), represented by 11,000 (eleven thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an

unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder (s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 11,000 (eleven thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Faroe Investments Mezzco S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) corresponds to the amount of EUR 15,118.20 (fifteen thousand one hundred eighteen euro and twenty cent) according to the exchange rate published by the European Central Bank on March 3rd, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick STEINHAUSER, legal counsel, born on 21 April 1975, in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe DETOURNAY, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe JUSSEAU, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Faroe Investments Andover S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling), représenté par 11.000 (onze mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 11.000 (onze mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Faroe Investments Mezzco S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

La somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 15.116,20 (quinze mille cent seize euros et vingt cents) conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 3 mars 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick STEINHAUSER, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 mars 2015. 2LAC/2015/4949. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041562/413.

(150047366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 195.236,37.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.270.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of March,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "H&F Eleanor Luxco 1 S. r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.270, incorporated under the name "H&F Caribou Luxco 1 S.à r.l." on 19th July 2013 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2380 of 26th September 2013.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on the 25th September 2013 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 2912 of 19th November 2013.

The meeting was presided by Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Maître Laurent Constant, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class A shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class B shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class C shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class D shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class E shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class F shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class G shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class H shares, two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class I shares and two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) class J shares, in issue in the Company were represented at the general meeting.

2. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- Approval of the repurchase of all two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of Class J Shares, as these terms are defined in the Articles) pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the Class J Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; acknowledgement of the available reserves of the Company; approval of the Total Cancellation Amount at four hundred forty-four thousand two hundred nineteen Canadian Dollars and thirty-two Canadian Dollars cents (CAD 444,219.32) and the Cancellation Value per Share at twenty Canadian Dollar cents (CAD 0.20) (rounded) and acknowledgement that the Total Cancellation Amount is not higher than the Available Amount (as this term is defined in the Articles); payment of the Total Cancellation Amount to the shareholders; cancellation of all the two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) outstanding Class J Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand six hundred ninety-two Canadian Dollars and ninety-three Canadian Dollar cents (CAD 21,692.93) to an amount of one hundred ninety-five thousand two hundred thirty-six Canadian Dollars and thirty-seven Canadian Dollar cents (CAD 195,236.37);

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class J" to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred ninety-five thousand two hundred thirty-six Canadian Dollars and thirty-seven Canadian Dollar Cents (CAD 195,236.37) divided into:

- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class A Shares,

- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class B Shares,
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class C Shares,
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class D Shares,
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class E Shares,
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class F Shares,
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class G Shares,
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class H Shares, and
- two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class I Shares;

each Share having a nominal value of one Canadian Dollar Cent (CAD0.01) and the rights and obligations as set forth in the present Articles.”

Consequential amendment of article 14.6 to read as follows:

“ **14.6.** In the event of a dividend declaration out of profits, such dividend shall be allocated and paid as follows:

14.6.1 an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

14.6.2 an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

14.6.3 an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

14.6.4 an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

14.6.5 an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

14.6.6 an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

14.6.7 an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

14.6.8 an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

14.6.9 an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

14.6.10 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).”

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the repurchase by the Company of all two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the Class J Shares in issue and hence the liquidation of the entire class J of shares of the Company. The meeting acknowledged available reserves of the Company and the fact that the Total Cancellation Amount is not higher than the Available Amount (as this term is defined in the Articles).

The meeting resolved to approve the Total Cancellation Amount set at four hundred forty-four thousand two hundred nineteen Canadian Dollars and thirty-two Canadian Dollars cents (CAD 444,219.32) and the Cancellation Value per Share at twenty Canadian Dollar cents (CAD 0.20) (rounded).

The meeting expressly agrees to the repurchase of all Class J Shares at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the shareholders.

Thereupon the meeting resolved to cancel all two million one hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three (2,169,293) Class J Shares so repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand six hundred ninety-two Canadian Dollars and ninety-three Canadian Dollar cents (CAD 21,692.93) from two hundred sixteen thousand nine hundred twenty-nine Canadian Dollars and thirty Canadian Dollar cents (CAD 216,929.30) to one hundred ninety-five thousand two hundred thirty-six Canadian Dollars and thirty-seven Canadian Dollar cents (CAD 195,236.37) and to reduce the legal reserve accordingly.

The meeting resolved to amend articles 5 and 14.6 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «H&F Eleanor Luxco 1 S. r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.270, constituée sous la dénomination «H&F Caribou Luxco 1 S.à r.l.» le 19 juillet 2013 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2380 du 26 septembre 2013.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 25 septembre 2013 par acte de Me Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 2912 du 19 novembre 2013.

L'assemblée était présidée par Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Laurent Constant, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, l'ensemble des deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe A, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe B, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe C, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe D, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe E, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe F, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe G, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe H, deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe I et deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) parts sociales de classe J, émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale.

2. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance suffisamment au préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit à tout avis de convocation à celle-ci.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Approbation du rachat de l'ensemble des deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe J, tels que ces termes sont définis dans les Statuts) en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J émises et donc à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société; reconnaissance des réserves disponibles de la Société; approbation du Montant Total d'Annulation à quatre cent quarante-quatre mille deux cent dix-neuf dollars canadiens et trente-deux centimes (444.219,32 CAD) et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à vingt centimes de dollar canadien (0,20 CAD) (arrondi) et reconnaissance du fait que le Montant Total d'Annulation n'est pas supérieur au Montant Disponible (tel que ce terme est défini dans les Statuts); paiement du Montant Total d'Annulation aux associés; annulation de l'ensemble des deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe J émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de vingt et un mille six cent quatre-vingt-douze dollars canadiens et quatre-vingt-treize centimes (21.692,93 CAD) à un montant de cent quatre-vingt-quinze mille deux cent trente-six dollars canadiens et trente-sept centimes (195.236,37 CAD);

- Modification en conséquence de l'article 5.1 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société et suppression des références à la «Classe J», le cas échéant, afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille deux cent trente-six dollars canadiens et trente-sept centimes (195.236,37 CAD) divisé en:

- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe A,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe B,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe C,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe D,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe E,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe F,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe G,
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe H, et
- deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe I;

d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (0,01 CAD) chacune, et assorties des droits et obligations indiqués dans les présents Statuts.»

Modification en conséquence de l'article 14.6 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **14.6.** Dans le cas d'une déclaration de dividende issu des bénéficiaires, ce dividende sera alloué et payé de la manière suivante:

14.6.1 un montant équivalant à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe A en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe A au prorata de leur Parts Sociales de Classe A, ensuite

14.6.2 un montant équivalant à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe B en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe B au prorata de leur Parts Sociales de Classe B, ensuite

14.6.3 un montant équivalant à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe C en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe C au prorata de leur Parts Sociales de Classe C, ensuite

14.6.4 un montant équivalant à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe D en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe D au prorata de leur Parts Sociales de Classe D, ensuite

14.6.5 un montant équivalant à 0,30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe E en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe E au prorata de leur Parts Sociales de Classe E, ensuite

14.6.6 un montant équivalant à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe F en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe F au prorata de leur Parts Sociales de Classe F, ensuite

14.6.7 un montant équivalant à 0,40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe G en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe G au prorata de leur Parts Sociales de Classe G, ensuite

14.6.8 un montant équivalant à 0,45% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe H en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe H au prorata de leur Parts Sociales de Classe H, ensuite

14.6.9 un montant équivalant à 0,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe I en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les porteurs des Parts Sociales de Classe I au prorata de leur Parts Sociales de Classe I, ensuite

14.6.10 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux porteurs de la dernière Classe et ce, suivant l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe I, ensuite, s'il n'existe aucune Part Sociale de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Classe A).»

Après avoir délibéré, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J émises et donc à la liquidation de toute la classe J de parts sociales de la Société. L'assemblée a reconnu les réserves disponibles de la Société ainsi que le fait que le Montant Total d'Annulation n'est pas supérieur aux Montant Disponible (tel que ce terme est défini dans les Statuts).

L'assemblée a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à quatre cent quarante-quatre mille deux cent dix-neuf dollars canadiens et trente-deux centimes (444.219,32 CAD) et la Valeur d'Annulation par Part Sociale à vingt centimes de dollar canadien (0,20 CAD) (arrondi).

L'assemblée accepte expressément le rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J au Montant Total d'Annulation et le paiement de celui-ci aux associés.

À la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'annuler l'ensemble des deux millions cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.169.293) Parts Sociales de Classe J émises ainsi rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de vingt et un mille six cent quatre-vingt-douze dollars canadiens et quatre-vingt-treize centimes (21.692,93 CAD) afin de le porter de deux cent seize mille neuf cent vingt-neuf dollars canadiens et trente centimes (216.929,30 CAD) à cent quatre-vingt-quinze mille deux cent trente-six dollars canadiens et trente-sept centimes (195.236,37 CAD) et de réduire la réserve légale en conséquence.

L'assemblée a décidé de modifier les articles 5 et 14.6 des Statuts tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les mandataires et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, L. CONSTANT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015041627/251.

(150048113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

P.S.M. Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.307.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting as proxy-holder of

B-Investment S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (R.C.S. Luxembourg) under number B 143.458 (the Sole Shareholder),

here represented by virtue of a proxy under private seal

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The Sole Shareholder, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of the Luxembourg société anonyme P.S.M. INVESTMENT S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36.307, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the Company) and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Me Edmond SCHROEDER, notary residing in Mersch, dated March 11, 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 320 of 1991.

The Sole Shareholder represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire pour

B-Investment S.A., une société anonyme avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, section B, sous le numéro B 143.458 (l'Actionnaire Unique) ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Laquelle Actionnaire Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme P.S.M. INVESTMENT S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.307, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 320 de 1991.

Laquelle Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur l'Actionnaire Unique, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra

déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: EAC/2015/5541. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041178/96.

(150047119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Euro Choice VI GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.337.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of March.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abilia Holding (Jersey) Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA and registered with the Jersey Companies Registry of Companies of Jersey under number 105723 (the Incorporator).

The appearing company is hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Title I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Euro Choice VI GP, S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and

persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner (associé gérant commandité) of Euro Choice VI L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of Scotland, United Kingdom, qualifying as an alternative investment fund pursuant to Art. 1 (39) and (40) a) of the law dated July 12, 2013 on alternative investment fund managers, as may be amended from time to time (the 2013 Law).

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, all subscribed and fully paid-up, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Title III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The management of the Company is the responsibility of one or more managers. Managers are appointed by the general meeting, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be suspended or removed from office at any time (with or without cause) by the general meeting.

Art. 8. Decision-making by managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

1. The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

5. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

6. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. For the avoidance of doubt, if the Company has only one manager, such manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

8.4. Representation

1. The Company is bound towards third parties in all matters and at law by the joint signature of any two (2) of its managers (or, for the avoidance of doubt, by the sole manager, if the Company has only one manager).

2. The Company is also bound towards third parties by the signature of any other person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Title IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders Circular Resolutions.

10.1. Powers and voting rights

1. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

2. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

3. Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

7. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Title V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. interim accounts are drawn up by the Board;
2. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
3. the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
4. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
5. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 16. General Provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, numbered 1 through 12500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2015.

3. The registered office of the company is located at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4. The following person is appointed as first manager of the Company to hold office for an indefinite term:

Mr. Maxence Philippe Alexis Monot, born on 8 December 1976 in Dijon, France, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1.100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach, on the date first above stated.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Abilia Holding (Jersey) Limited, une société limitée constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA et inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 105723 (le Fondateur).

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est Euro Choice VI GP, S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société sera notamment désignée comme et va acter comme associé gérant commandité de Euro Choice VI L.P., une société en commandite constituée et existante sous les lois d'Ecosse, Royaume Uni. Euro Choice VI L.P. est un fonds d'investissement alternatif conformément à l'Art. 1 (39) et (40) a) de la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires des fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée de temps à autre (la Loi du 2013).

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie publique. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Titre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. L'administration de la Société incombe à un ou plusieurs gérants. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont suspendus ou révoqués de leurs fonctions à tout moment (avec ou sans raison) par l'assemblée générale.

Art. 8. Prise de décision par les gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

1. Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation de la réunion.

3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

5. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

6. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Pour éviter tout malentendu, si la Société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par le Conseil.

8.4. Représentation

1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et en justice par les signatures conjointes de deux (2) de ses gérants (ou, pour éviter tout malentendu, par le gérant unique, si la Société n'a qu'un seul gérant).

2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Titre IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions Circulaires des Associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

3. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Titre V. Comptes annuelles - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
2. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
3. la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
4. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
5. si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 16. Dispositions Générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

3. Le siège social de la société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4. La personne suivante est nommée en qualité de premier gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Maxence Philippe Alexis Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, avec adresse professionnelle à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2015. Relation: GAC/2015/2010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041528/443.

(150047862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.151,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.180.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.180 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 22nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 932 dated May 4th, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated March 7th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1648 dated June 26th, 2014.

There appeared:

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.174 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, the eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, the seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, the seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, the thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, the sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, the fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, the five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, the twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, the fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, the four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, the twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and the three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 35,632), in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred fifty-six thousand five hundred and fifty-one euro (EUR 356,551), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919), by way of the redemption and cancellation of thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, being the entirety of the class C shares of the Company;

3. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of sixteen thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 16,232), in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three hundred thirty-seven thousand one hundred and fifty-one euro (EUR 337,151), by way of the issue of sixteen thousand two hundred and thirty-two (16,232) new class G1 shares;

4. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect (i) the redemption and cancellation of the class C shares, and (ii) the issuance of new class G1 shares as proposed above;

6. amendment to article 16.2. of the Articles;

7. amendment to the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the cancellation of the class C shares and (ii) the registration of the new class G1 shares in the register of shareholders of the Company, as proposed above; and

8. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 35,632),

in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred fifty-six thousand five hundred and fifty-one euro (EUR 356,551), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand six hundred and fifty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919),

by way of the redemption and cancellation of thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares (including, as the case may be, any share premium attached to the said class C shares), being the entirety of the class C shares of the Company, and reimbursement to the Sole Shareholder.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixteen thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 16,232),

in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand six hundred and fifty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of three hundred thirty-seven thousand one hundred and fifty-one euro (EUR 337,151), by way of the issue of sixteen thousand two hundred and thirty-two (16,232) new class G1 shares, which will have such rights and features as set out in the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the sixteen thousand two hundred and thirty-two (16,232) newly issued class G1 shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of sixteen thousand two hundred thirty-two euro and seventy-one cents (EUR 16,232.71), of which (i) sixteen thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 16,232) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. seventy-one cents (EUR 0.71) to the share premium account of the Company connected to the class G1 shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of sixteen thousand two hundred thirty-two euro and seventy-one cents (EUR 16,232.71) that it held against the Company (the Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 29, 2014, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company, that at the date of such certificate:

- “1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable, which is freely transferable; and
3. the value of the Receivable is sixteen thousand two hundred thirty-two euro and seventy-one cents (EUR 16,232.71).”

Said certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	12,500 Ordinary Shares
	87,065 Class A Shares
	17,801 Class A1 Shares
	7,532 Class A2 Shares
	68,664 Class D Shares
	58,531 Class E Shares
	5,191 Cass E1 Shares
	20,762 Class E2 Shares
	14,661 Class F Shares
	4,913 Class F1 Shares
	23,296 Class G Shares
	<u>16,235 Class G1 Shares</u>
Total:	337,151 Shares

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at three hundred thirty-seven thousand one hundred and fifty-one euro (EUR 337,151), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share), five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E1 Shares, and individually, a Class E1 Share), twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E2 Shares, and individually, a Class E2 Share), fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F Shares, and individually, a Class F Share), four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F1 Shares, and individually, a Class F1 Share), twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares, and individually, a Class G Share) and sixteen thousand two hundred and thirty-five (16,235) class G1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G1 Shares, and individually, a Class G1 Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class E2 Shares, the Class F Shares, the Class F1 Shares and the Class G Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class E2 Shares, the Class F Shares, the Class F1 Shares, the Class G Shares and the Class G1 Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the seventy-four thousand two hundred and forty-two (74,242) Series D Preferred Shares acquired by the Company on June 4, 2010 in the share capital of Beyond the Rack Enterprises Inc. (Beyond the Rack Enterprises), an exempted company duly incorporated and existing under the laws of Canada (the Class A Investment).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the seven thousand eight hundred and twelve (7,812) Series E Preferred Shares of Beyond the Rack Enterprises acquired by the Company on August 9, 2011 (the Class A1 Investment).

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the three thousand two hundred and forty-five (3,245) Series F Preferred Shares of Beyond the Rack Enterprises acquired by the Company on November 5, 2013 (the Class A2 Investment).

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the five thousand seven hundred and sixty-four (5,764) Series D Preference Shares acquired by the Company on June 3, 2011 in the share capital of Wooga GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office in Saarbrücker Strasse 38, 10405 Berlin and registered with the Commercial Register of the Local Court of Berlin-Charlottenburg under docket number HRB 117846 B (the Class D Investment).

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the five million nine hundred and sixty-six thousand five hundred and eighty-six (5,966,586) Series D Preferred Shares acquired by the Company on January 13, 2012 in the share capital of Six Rooms Holdings (Six Rooms Holdings), a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at the offices of Corporate Filing Services Limited, 4th Floor, Harbour Center, P.O. Box 613, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (the Class E Investment).

The Class E1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the five hundred eighteen thousand eight hundred and thirty-eight (518,838) Series B Preferred Shares acquired by the Company on May 29, 2012 in the share capital of Six Rooms Holdings (the Class E1 Investment).

The Class E2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the two million seventy-five thousand three hundred and fifty-one (2,075,351) Series C Preferred Shares acquired by the Company on May 29, 2012 in the share capital of Six Rooms Holdings (the Class E2 Investment).

The Class F Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the nine million two hundred sixty-two thousand five hundred (9,262,500) Series A Preferred Shares acquired by the Company on February 23, 2012 in the share capital of Kascend Holding Inc. (Kascend Holding), a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at P.O. Box 613, 4th Floor, Harbour Center, George Town, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands (the Class F Investment).

The Class F1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the three million eighty-seven thousand five hundred (3,087,500) Series A Preferred Shares acquired by the Company on August 30, 2013 in the share capital of Kascend Holding Inc. (the Class F1 Investment).

The Class G Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the three million one hundred twenty-five thousand forty-five (3,125,045) Series A Preferred Shares acquired by the Company on August 6, 2013 in the share capital of ETAO Stars Network Technology Co., Ltd. (ETAO), a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands (the Class G Investment).

The Class G1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the one million three hundred eighty-eight thousand nine hundred and nine (1,388,909) Series A-1 Warrant Shares issued by ETAO (including any such shares and/or securities to be issued by ETAO upon exercise of said warrants) and acquired by the Company on August 6, 2013 (the Class G1 Investment)."

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class A Investment (the Class A

Class G1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the cancellation of the class C shares and (ii) the issuance of new class G1 shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VIII - Lux (2) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.180 (la Société). La Société a été constituée le 22 mars 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 932 du 4 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 mars 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1648 du 26 juin 2014.

A comparu:

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.174 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, les dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, les sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, les trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, les soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, les cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, les cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, les vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, les quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, les quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, les vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et les trois (3) parts sociales de classe G1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille six cent trente-deux euros (EUR 35.632) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-et-un euros (EUR 356.551) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919), par le rachat et l'annulation de trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, représentant l'intégralité des parts sociales de classe C de la Société;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize mille deux cent trente-deux euros (EUR 16.232) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trois cent trente-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 337.151), par l'émission de seize mille deux cent trente-deux (16.232) nouvelles parts sociales de classe G1;

4. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3 ci-dessus;

5. modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter (i) le rachat et l'annulation des parts sociales de classe C, et (ii) l'émission des nouvelles parts sociales de classe G1, telles que mentionnés ci-dessus;

6. modification de l'article 16.2. des Statuts;

7. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'annulation des parts sociales de classe C, et (ii) l'inscription des parts sociales de classe G1 nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de leur mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de d'un montant de trente-cinq mille six cent trente-deux euros (EUR 35.632),

afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-et-un euros (EUR 356.551) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919),

par le rachat et l'annulation de trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C (y inclut, le cas échéant, toute prime d'émission attachée aux-dites parts sociales de classe C), représentant l'intégralité des parts sociales de classe C de la Société, et remboursement à l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de seize mille deux cent trente-deux euros (EUR 16.232),

afin de porter le capital social de son montant actuel de trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à trois cent trente-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 337.151),

par l'émission de seize mille deux cent trente-deux (16.232) nouvelles parts sociales de classe G1, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscriptions suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

L'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à seize mille deux cent trente-deux (16.232) parts sociales de classe G1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et les libérer intégralement au prix de seize mille deux cent trente-deux euros et soixante-et-onze cents (EUR 16.232,71), dont (i) seize mille deux cent trente-deux euros (EUR 16.232) est affecté au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. soixante-et-onze cents (EUR 0,71) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe G1 par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de seize mille deux cent trente-deux euros et soixante-et-onze cents (EUR 16.232,71) qu'elle détient envers la Société (la Créance).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 29 décembre 2014, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société que, en date de ce certificat:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire de la Créance;

2. L'Associé Unique est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créances, qui est librement cessible; et

3. la valeur de la Créance est de seize mille deux cent trente-deux euros et soixante-et-onze cents (EUR 16.232,71).»

Ledit certificat, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée note que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

Parts Sociales

Highland VIII - Lux (1) S.à.r.l.	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	87.065 Parts Sociales de Classe A
	17.801 Parts Sociales de Classe A1
	7.532 Parts Sociales de Classe B
	20.721 Parts Sociales de Classe B1
	68.664 Parts Sociales de Classe D
	58.531 Parts Sociales de Classe E
	5.191 Parts Sociales de Classe E1
	20.762 Parts Sociales de Classe E2
	14.661 Parts Sociales de Classe F
	4.913 Parts Sociales de Classe F1
	23.296 Parts Sociales de Classe G
	<u>16.235 Parts Sociales de Classe G1</u>
Total:	337.151 Parts Sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 337.151), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E1, et individuellement, une Part Sociale de Classe E1), vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E2, et individuellement, une Part Sociale de Classe E2), quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F), quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F1, et individuellement, une Part Sociale de Classe F1), vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G) et seize mille deux cent trente-cinq (16.235) parts sociales de classe G1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G1, et individuellement, une Part Sociale de Classe G1, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe E2, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe F1 et les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe E2, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe F1, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe G1 forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les soixante-quatorze mille deux cent quarante-deux (74.242) Parts Sociales Préférentielles de Série D acquises par la Société le 18 mai 2010 dans le capital social de Beyond the Rack Enterprises Inc. (Beyond the Rack Enterprises), une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois du Canada (l'Investissement de Classe A).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les sept mille huit cent douze (7.812) Parts Sociales Préférentielles de Série E acquises par la Société le 9 août 2011 dans le capital social de Beyond the Rack Enterprises (l'Investissement de Classe A1).

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les trois mille deux cent quarante-cinq (3.245) Parts Sociales Préférentielles de Série F acquises par la Société le 5 novembre 2013 dans le capital social de Beyond the Rack Enterprises (l'Investissement de Classe A2).

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les cinq mille sept cent soixante-quatre (5.764) Parts Sociales Privilégiées de Série D acquis par la Société le 3 juin 2011 dans le capital social de Wooga GmbH, une société constituée et existante selon les lois allemandes, ayant son siège social à Saarbrücker Strasse 38, 10405 Berlin, et enregistrée au Registre de Commerce du Tribunal Local de Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRB 117846 B (l'Investissement de Classe D).

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-six (5.966.586) Parts Sociales Préférentielles de Série D acquis par la Société le 13 janvier 2012 dans le capital social de Six Rooms Holdings (Six Rooms Holdings), une société organisée et existante selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Corporate Filing Services Limited, 4th Floor,

Harbour Center, P.O. Box 613, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (l'Investissement de Classe E).

Les Parts Sociales de Classe E1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les cinq cent dix-huit mille huit cent trente-huit (518.838) Parts Sociales Préférentielles de Série B acquis par la Société le 29 mai 2012 dans le capital social de Six Rooms Holdings (l'Investissement de Classe E1).

Les Parts Sociales de Classe E2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les deux millions soixante-quinze mille trois cent cinquante-et-une (2.075.351) Parts Sociales Préférentielles de Série C acquis par la Société le 29 mai 2012 dans le capital social de Six Rooms Holdings (l'Investissement de Classe E2).

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les neuf millions deux cent soixante-deux mille cinq cent (9.262.500) Parts Sociales Préférentielles de Série A acquis par la Société le 23 février 2012 dans le capital social de Kascend Holding Inc. (Kascend Holding), une société organisée et existante selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 613, 4th Floor, Harbour Center, George Town, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands (l'Investissement de Classe F).

Les Parts Sociales de Classe F1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les trois millions quatre-vingt-sept mille cinq cent (3.087.500) Parts Sociales Préférentielles de Série A acquis par la Société le 30 août 2013 dans le capital social de Kascend Holding Inc. (l'Investissement de Classe F1).

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les trois millions cent vingt-cinq mille quarante-cinq (3.125.045) Parts Sociales Préférentielles de Série A acquis par la Société le 6 août 2013 dans le capital social de ETAO Stars Network Technology Co., Ltd. (ETAO), une société organisée et existante selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands (l'Investissement de Classe G).

Les Parts Sociales de Classe G1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les un million trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent neuf (1.388.909) des warrants en vue de l'acquisition de Parts Sociales Préférentielles de Série A-1 (Series A-1 Warrant Shares) acquis par la Société le 6 août 2013 dans le capital social de ETAO (y compris toutes parts sociale et/ou instruments qui seront émis par ETAO suite à l'exercice desdits warrants) (l'Investissement de Classe G1).“

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe A (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe A1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales,

auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe A2 (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe D (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe E (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe E1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe E1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe E2 (le Revenu Net d'Investissement de Classe E2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe F (le Revenu Net d'Investissement de Classe F), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe F1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe F1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe G (le Revenu Net d'Investissement de Classe G), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe G1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe G1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'annulation des parts sociales de classe C, et (ii) l'inscription des parts sociales de classe G1 nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/597. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041032/682.

(150047029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Oume Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 81.053.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le vingt-sept février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société HELLA INDUSTRIAL S.A., établie et ayant son siège social à Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I.,

ici représentée par Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme OUME SOPARFI S.A., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 81.053,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 874 du 12 octobre 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1222 du 17 novembre 2005,

dont le capital est de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 31.250,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) ACTIONS d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune,

- qu'elle décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont elle déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;

- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kronshagen, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040587/43.

(150046487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Concept Innov., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 8, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.765.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Sébastien THINUS, gérant de société, demeurant à F-57310 Bertrange (France), 86, Grand Rue;
- 2.- Mohand a Meziene BOUKHELIFA, employé, demeurant à F- 57860 Roncourt (France), 7, rue de Jaumont;
- 3.- Ulas DEMIRDOGEN, employé, demeurant à F-57070 Metz (France), 3, rue des Frères Goncourt.

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommée "Concept Innov", établie et ayant son siège à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2534 du 11 octobre 2013, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3817 du 10 décembre 2014, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.765.

Les comparants prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de la société de la commune de Roeser à la commune de Mondercange et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange."

Deuxième résolution

Les comparants fixent l'adresse de la société à L-4392 Pontpierre, 8, rue d'Esch.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: THINUS, BOUKHELIFA, DEMIRDOGEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 6118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040232/36.

(150046440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**C.W.I. Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Jawer Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.437.

L'an deux mille quinze, le deux mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAWER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 118.437, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1883 du 6 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

qui désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur François Differdange, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en C.W.I. Luxembourg S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en C.W.I. Luxembourg S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de C.W.I. Luxembourg S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, F. DIFFERDANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7048. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041073/52.

(150047107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.